Politique handicap

Version Juin 2025

Le cadre législatif
La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 (loi no 2005-102, JO no 36 du 12 février 2005 page 2353), dite loi handicap, est une loi française promulguée sous le gouvernement Raffarin.
Elle traduit la volonté de sensibiliser la société civile ainsi que les employeurs à la problématique de l'insertion des personnes handicapées et permet ainsi que « Toute personne handicapée ait droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale » .

Cette orientation politique implique notamment :
- L'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation/ formation, emploi, cadre bâti, transports)
- Le droit à compensation des conséquences du handicap.

La loi du 11 février 2005 définit le handicap dans toute sa diversité, à savoir : « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Engagement en faveur de l'inclusion et de l'égalité des droits
Chez WELLINSPORT, nous considérons l'inclusion des personnes en situation de handicap comme une priorité. Conformément à la réglementation en vigueur et aux critères du Référentiel National Qualité (Qualiopi), nous mettons tout en œuvre pour garantir l'accès à nos formations à tous les publics, sans discrimination.

Nos objectifs
- Faciliter l'accès aux formations pour les personnes en situation de handicap.
- Adapter nos modalités pédagogiques et organisationnelles en fonction des besoins spécifiques identifiés.
- Sensibiliser l'ensemble de nos équipes à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.
- Coopérer avec les partenaires spécialisés (Agefiph, Cap Emploi, MDPH, etc.) pour orienter et accompagner efficacement les bénéficiaires.

Référent handicap
Afin d'assurer la mise en œuvre effective de cette politique, un référent handicap est désigné au sein de WELLINSPORT. Il est votre interlocuteur privilégié pour toute question liée à l'accueil, l'orientation et l'adaptation de nos actions de formation.
Contact Référent Handicap
📧 alexandra.lemouel@wellinsport.com
📞 06 11 79 86 75
🧑‍💻 Alexandra AMAND LE MOUEL

Modalités d'accompagnement
Dès la phase d'inscription, un entretien de recueil des besoins est proposé à chaque futur bénéficiaire pour identifier d'éventuels aménagements nécessaires (matériels, pédagogiques, organisationnels).
Les adaptations possibles incluent notamment :
- L'accessibilité physique des locaux (ou orientation vers un site accessible)
- L'adaptation des supports de formation (documents en police adaptée, audio, etc.)
- La flexibilité des rythmes ou modalités de formation (présentiel, distanciel, sessions individuelles)
- L'accompagnement personnalisé tout au long du parcours

Sensibilisation des équipes
Tous les intervenants (formateurs, coordinateurs, administratifs) sont régulièrement informés des bonnes pratiques d'accueil des personnes en situation de handicap et peuvent bénéficier de sessions de sensibilisation.

É**valuation et amélioration continue**
WELLINSPORT s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue. À ce titre, nous recueillons régulièrement les retours des bénéficiaires concernés et réévaluons nos dispositifs pour garantir une réponse toujours plus adaptée.

Version en vigueur au 22 mai 2025
Document révisé par Alexandra AMAND LE MOUEL